



RAPPORT ANNUEL

2011

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SIVOM du Louhannais – ZI des Marosses – 35 rue de la Quemine - 71500 BRANGES
Tél. : 03.85.76.09.77 – Fax : 03.85.74.96.20

CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2011.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Louhannais regroupe les 45 communes suivantes :



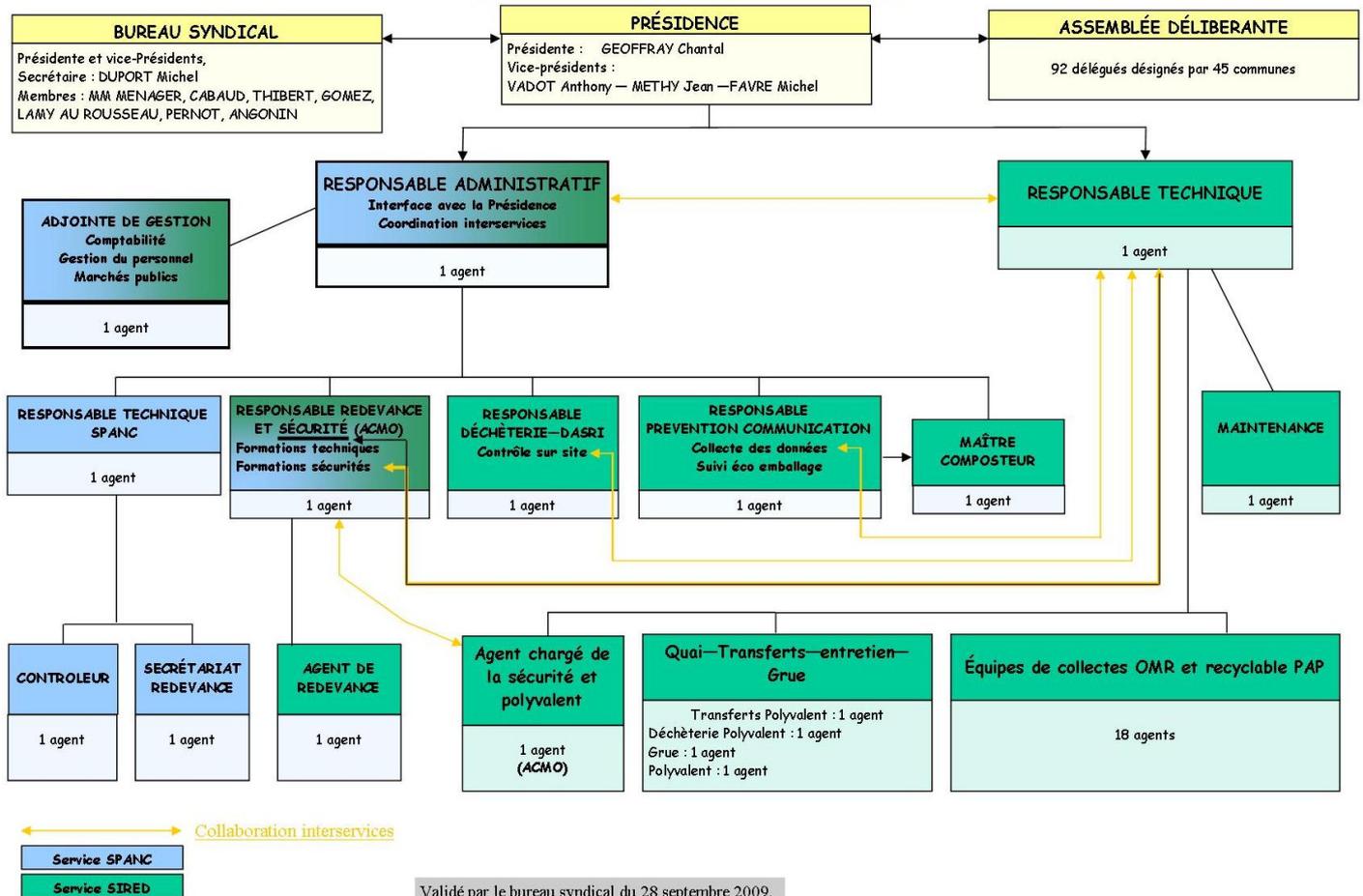
Le SIVOM est composé de deux services :

- ❖ Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets (SIRED)
- ❖ Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIVOM

Le SIVOM du Louhannais est dirigé par un bureau syndical composé de 92 délégués (2 par commune – 4 pour Louhans Chateaufort).

1. Organigramme



SERVICE INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS (SIRED)

I PRESENTATION DU SIRED

II FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

2. La collecte sélective

A - Evolution des tonnages collectés entre 2007 et 2010

B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective

3. Les déchèteries

4. Le traitement des déchets ménagers

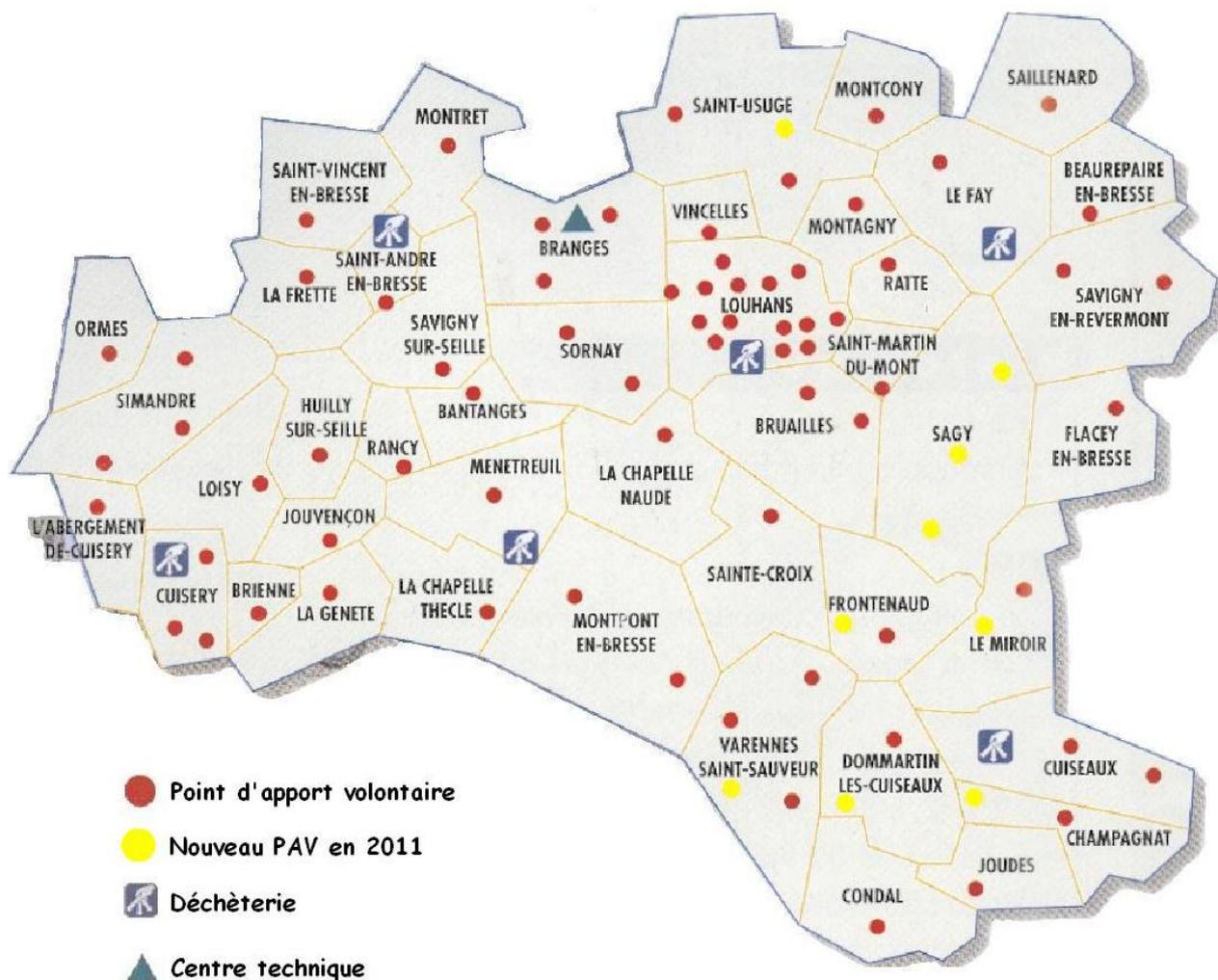
5. La communication

6. La prévention et la réduction des déchets

III LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

IV INDICATEURS FINANCIERS

I - PRESENTATION DU SIRED



Les prestations mises en place par le SIRED du Louhannais sont :

- ✦ la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- ✦ 6 déchèteries
- ✦ la collecte sélective des déchets ménagers recyclables (en point d'apport volontaire sur 45 communes depuis 1999 et en porte à porte sur 5 communes depuis mars 2003).
- ✦ La mise à disposition de trois bornes pour la récupération et l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI pour les personnes en automédication
- ✦ Vente de composteurs

↳ La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie.

La compétence « traitement des ordures ménagères résiduelles » a été remise au SMET Nord-Est 71. Toutefois le transfert des déchets ménagers et assimilés sur le CET de Chagny depuis le site de Branges est assuré par le SIRED.

↳ La collecte sélective est effectuée en régie ; le traitement des déchets issus de cette collecte est confié à une entreprise privée (Bourgogne Recyclage), dans le cadre d'un marché de prestations de services.

↳ L'exploitation des déchèteries est confiée à une entreprise privée (Bourgogne Déchets Services) dans le cadre d'un marché de prestations de services.

II - FONCTIONNEMENT et ORGANISATION DU SIRED

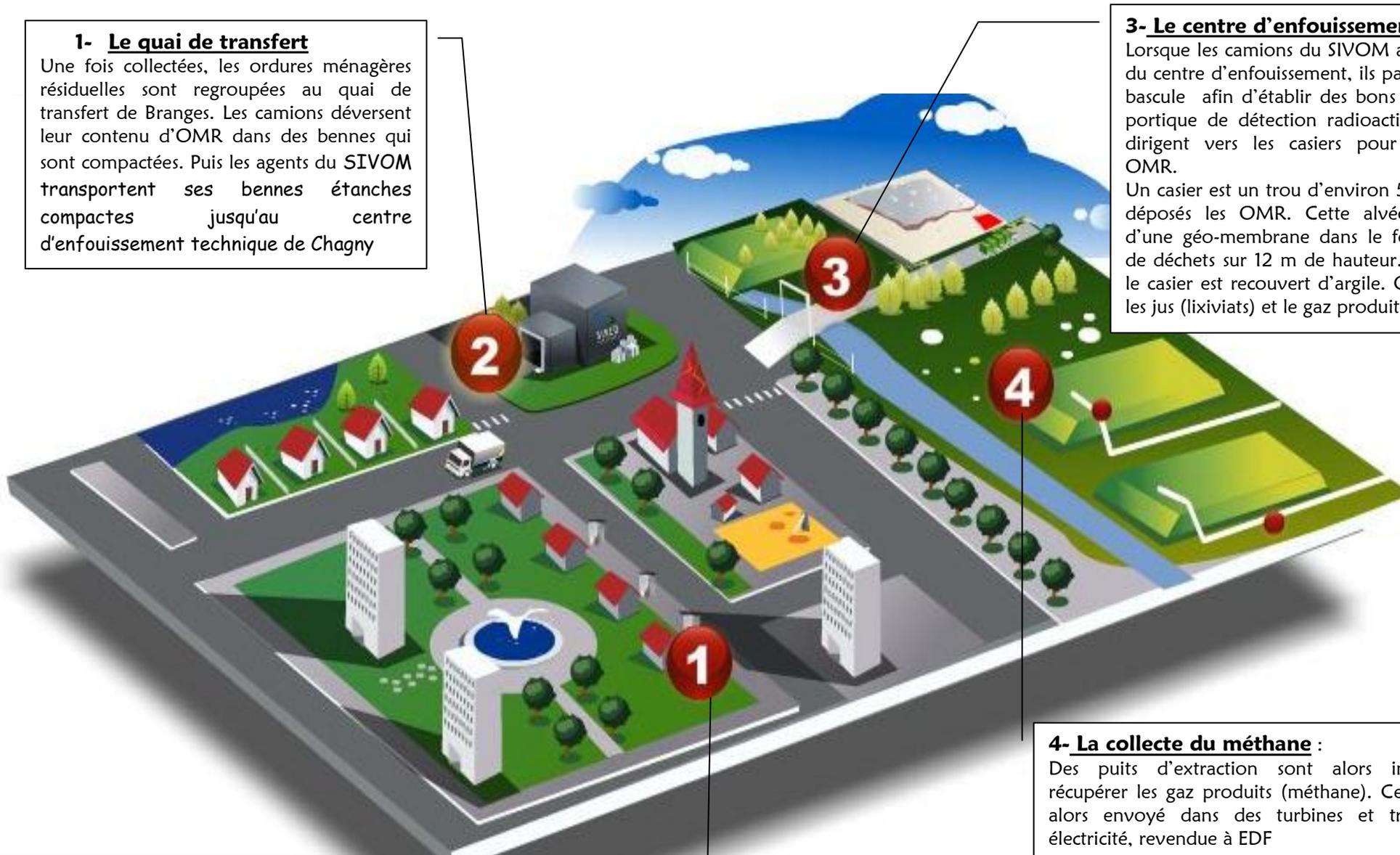
1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers

Ces déchets sont collectés en porte à porte par nos camions bennes ordures ménagères. Les OMr sont compactées sur notre quai de transfert à Branges puis sont transportées au centre d'enfouissement technique de Chagny

1- Le quai de transfert

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au quai de transfert de Branges. Les camions déversent leur contenu d'OMR dans des bennes qui sont compactées. Puis les agents du SIVOM transportent ses bennes étanches compactées jusqu'au centre d'enfouissement technique de Chagny



2- Collecte

Elle est réalisée par 5 équipes (1 chauffeur + 2 éboueurs), sur des circuits de ramassage établis en collaboration avec les élus locaux. Chaque équipe travaille 35 heures sur 5 jours.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue sur Louhans de 1 à 2 fois selon les quartiers (centre ville 2 passages).

Les 45 autres communes sont collectées 1 fois par semaine

3- Le centre d'enfouissement technique :

Lorsque les camions du SIVOM arrivent sur le site du centre d'enfouissement, ils passent sur un pont bascule afin d'établir des bons de pesés puis un portique de détection radioactive. Ensuite ils se dirigent vers les casiers pour décharger leurs OMR.

Un casier est un trou d'environ 5 000 m² où sont déposés les OMR. Cette alvéole est protégée d'une géo-membrane dans le fond puis remplie de déchets sur 12 m de hauteur. Une fois rempli, le casier est recouvert d'argile. On récupère alors les jus (lixiviats) et le gaz produit.

4- La collecte du méthane :

Des puits d'extraction sont alors installés pour récupérer les gaz produits (méthane). Ce méthane est alors envoyé dans des turbines et transformé en électricité, revendue à EDF

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées en 2011 est de 8150.48 Tonnes soit 204.38 Kg/ hab/an.

Flux	Tonnages 2011	Ratios 2011 (kg/hab)	Tonnages 2010	Ratios 2010 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
Ordures ménagères résiduelles	8150.48	204.38	8087.60	203.32	230

* Année de référence 2010

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2011 n'a augmenté que de 66.88 tonnes (+0.77%) et le ratio (Kg/hab/an) de + 0.52%

La population du SIRED du Louhannais :

FOYER	collecte 1 fois par semaine OMr	collecte 1 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	collecte 2 fois par semaine OMr +1 tous les 15j pour les emballages	TOTAL
	Les communes du SIVOM exceptées Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufort et Sornay	Les communes de Branges, Cuiseaux, Cuisery, Louhans-Chateaufort et Sornay	Zone 3 de Louhans et Z1 de Cuisery	
1 pers	2994	2076	287	5357
2 pers	4328	2392	75	6795
3 pers	1424	661	28	2113
4 pers	1398	617	12	2027
5 pers	499	183	4	686
6 pers	97	42	0	139
7 pers	17	15	0	32
8 pers	6	2	0	8
RS	1685	243	5	1933
TOTAL	12448	6231	411	19090
Population	26 443	12 842	594	39 879
	66.31%	32.20%	1.49%	
professionnels	1007	809		1816

2. La collecte sélective

Le SIRED a mis en place à partir d'Octobre 1999, 80 points d'apport volontaire dans les communes. Chaque point est composé de 4 conteneurs au minimum.



Emballages recyclables



Papiers, journaux
Magazines



Verres en mélange
depuis le 1^{er} avril 2011

La collecte est effectuée en régie par un camion-grue, ces déchets transitent par le quai de transfert puis sont acheminés vers un centre de tri en vue de leur revalorisation.

Le tri, conditionnement et revalorisation des déchets issus de la collecte sélective sont effectués par une entreprise privée dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Pour augmenter la quantité d'emballages recyclables collectée, le SIRED du Louhannais a mis en place à partir du 1^{er} mars 2003 la collecte sélective en porte à porte. Les habitants des communes de Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaufort ont été équipés de sacs jaunes translucides collectés tous les quinze jours à domicile.

Pour ces 5 communes, des sacs jaunes sont distribués chaque année, accompagnés d'un calendrier de collecte.

Dans ces sacs jaunes sont collectés les emballages recyclables suivants : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les briques alimentaires ainsi que les emballages métalliques.

La collecte est réalisée par un camion-benne, l'équipe est formée d'un chauffeur et d'un rippeur.

- Louhans et Chateaufort sont collectées le mardi une semaine sur deux.

- Cuisery et Cuiseaux sont collectées le mercredi une semaine sur deux.

- Branges et Sornay, le vendredi une semaine sur deux.

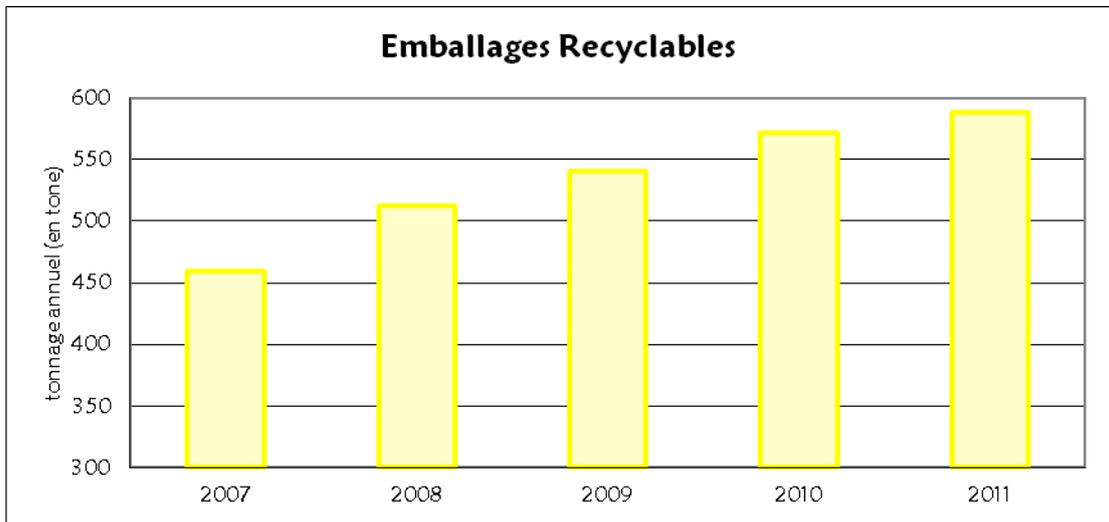
Matériau	Collecte en PAP	Collecte en PAV	Habitants desservis
Emballages	☑	☑	13 436 en PAP+ PAV et 39 879 en PAV
Papiers-Journaux-Magazines		☑	39 879
Verres		☑	39 879

PAV : Point d'Apport Volontaire

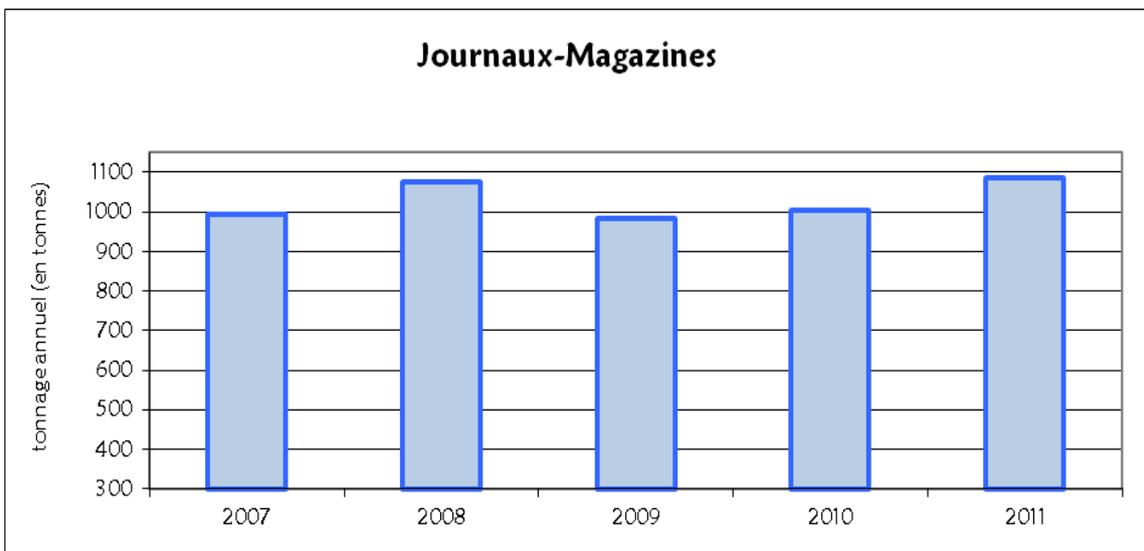
PAP : Porte à Porte

A - Evolution des tonnages collectés entre 2007 et 2011

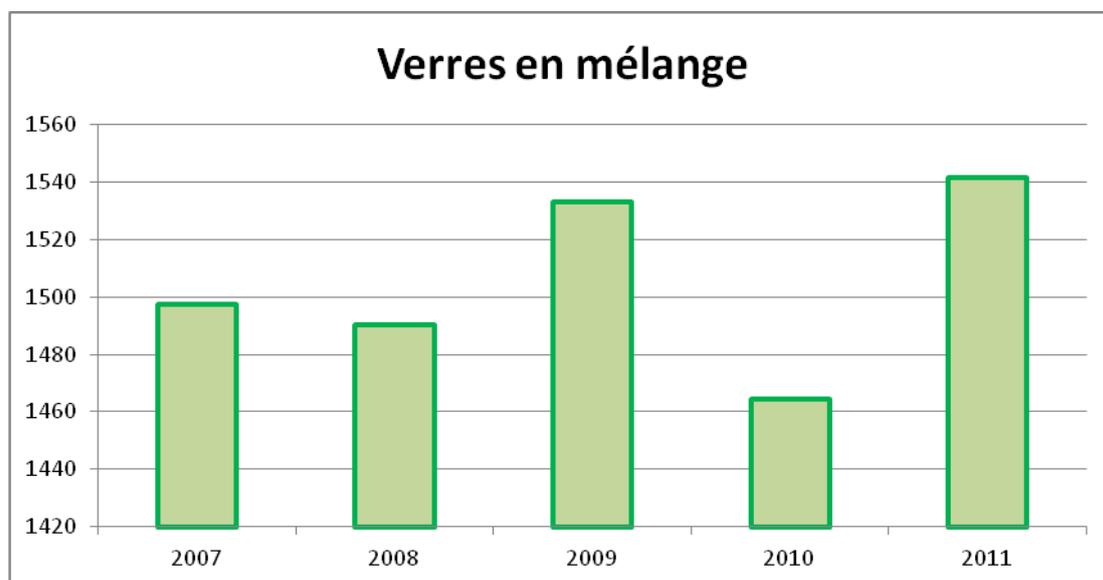
	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2007/2011	Evolution 2010/2011
Emballages Recyclables	460,24	512,24	541,08	572,08	588,48	27,86%	2,87%
Journaux-Magazines	993,1	1074,02	981,4	1002,53	1086,58	9,41%	8,38%
Verres en mélange	1497,24	1490,08	1533,18	1464,62	1541,32	2,94%	5,24%
TOTAUX	4447,82	4566,42	4588,84	4503,85	4750,08	6,80%	5,47%



L'augmentation des emballages recyclables est constante depuis 5 ans (+27.86%)



En 2009, il y a eu une petite diminution des tonnages. Depuis 2010, les tonnages remontent pour atteindre des quantités jamais collectées.



En 2010, une diminution de 4.47% par rapport à 2009, mais en 2011 les quantités reviennent stable par rapport à 2009.

B - Bilan des ratios d'emballages recyclables, de journaux, de verre blanc et coloré (en Kg/habitant/an)

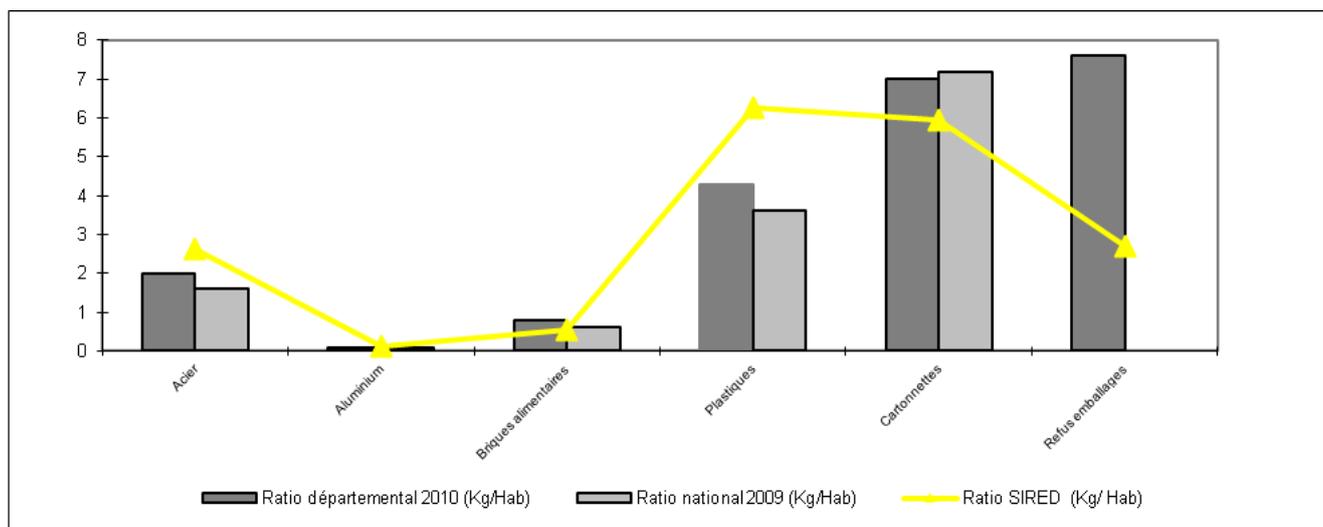
	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi
Emballages	167.82	13 436	12.49	331.51	26 443	12.54	499.33	39 879	12.52
Journaux et magazines				1 086.58	39 879	27.25	1 086.58	39 879	27.25
Verre				1 533.70	39 879	38.46	1 533.70	39 879	38.46
Refus de tri emballages	29.96	13 436	2.23	59.19	26 443	22.38	89.15	39 879	22.35
TOTAL	197.78	13 436	14.72	3010.98		100.63	3 208.76	39 879	80.46

Refus de tri des emballages : 15.15%

- En moyenne, refus de tri des emballages en PAP : 14 % sur 34% des tonnages d'emballages collectés.
- En moyenne, refus de tri des emballages en PAV : 16.29 % sur 66% des tonnages d'emballages collectés.

Matériaux	Quantités en tonnes	Ratio SIRED (Kg/ Hab)	Ratio départemental 2010 (Kg/Hab)	Ratio national 2009 (Kg/Hab)
Acier	104,56	2,62	9,54	2
Aluminium	4,20	0,11		0,1
Briques alimentaires	21,41	0,54		0,8
Plastiques	250,45	6,28		4,3
Cartonnettes	237,31	5,95	7	7,2
Refus emballages	107,48	2,70	7,6	
Verres	1541,32	38,65	35,5	30
TOTAL matériaux recyclés	2266,72	54,14	49,70	43,10

* : chiffre Déclaration Trimestrielle d'Activités établi par Eco-Emballages



Nos ratios de matériaux recyclés sont bien supérieurs à la moyenne nationale (+ 18.65%) et supérieurs également à la moyenne départementale (+2.90%)

Seules les quantités de cartonnettes sont inférieures, mais cela depuis très longtemps sur le SIVOM du Louhannais. Est-ce que les usagers ne trient pas leurs cartonnettes ? Ou est ce qu'elles « aident » à allumer les cheminées ?

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SIVOM du Louhannais a signé le Contrat Programme Durée avec la Société ECO-EMBALLAGES appelé également barème E. Nouveau barème, nouveaux retours financiers !! Plus favorables aux collectivités.

Matériaux triés	Repreneurs désignés par le contrat Eco-Emballages
<u>Emballages Recyclables :</u> -Bouteilles et flacons plastique (PET/PEHD) -Acier -Aluminium -Briques alimentaires -Cartonnettes (EMR)	« Valorplast » à Puteaux (92) « Arcelor Packaging International » à Paris (75) « Affimet » à Compiègne (60) « AVP » à Turckhiem (68) « Les Papeterie du Doubs » à NOVILLARS (25)
<u>Journaux-Magazines</u>	« Norske Skog Golbey SA » à Golbey (88)

C - Bilan des soutiens financiers issus de la collecte sélective des emballages recyclables

Matériaux	tonnes collectées	RACHAT MATIERES	SOUTIENS MATIERE par Eco Emballages	
		rachat	performance (Kg/hab/an)	soutien total (€)
Plastique	250,45	100 334,99 €	6,28	196 970,38 €
Acier	104,56	14 157,17 €	2,62	8 554,60 €
Aluminium	4,20	1 585,75 €	0,11	1 539,67 €
Briques alimentaires	21,41	0 €	0,54	6 610,81 €
Cartonnettes	237,31	23 325,08 €	5,95	63 257,16 €
Verres	1541,32	40 904,92 €	38,65	8 949,28 €
Total HT	2159,24	180 307,92 €	54,14	285 881,90 €
Autres soutiens :				
Adaptation à l'habitat				54 442,80 €
Soutien à la sensibilisation				24 931,68 €
Soutien au développement durable				8 665,71 €
Soutien autres valorisation				6 387,07 €
TOTAL SOUTIENS				380 309,16 €

Soutiens à la tonne triée versés par Eco-Emballages :

Matériaux	Année 2009	Année 2010	Année 2011 PREVISION*	Evolution
Plastique	128 351,94 €	145 982,17 €	196 970,38 €	34,93%
Acier	1 628,30 €	6 164,78 €	8 554,60 €	38,77%
Aluminium	756,39 €	1 432,09 €	1 539,67 €	7,51%
Briques alimentaires	6 001,85 €	5 028,02 €	6 610,81 €	31,48%
Cartonnettes	30 204,32 €	33 675,17 €	63 257,16 €	87,85%
Verres	9 951,39 €	9 723,92 €	8 949,28 €	-7,97%
Total HT	176 894,19 €	202 006,15 €	285 881,90 €	41,52%
Autres soutiens :				
Communication	3 415,35 €	1 340,62 €		
Ambassadeur du tri	8 300,00 €	5 300,00 €		
Compensation changement barème	18 008,86 €	8 098,66 €		
Adaptation à l'habitat			54 442,80 €	
Soutien à la sensibilisation			24 931,68 €	
Soutien au développement durable			8 665,71 €	
Soutien autres valorisation			6 387,07 €	
TOTAL SOUTIENS	206 618,40 €	216 745,43 €	380 309,16 €	75,46%

*: prévision 2011 car les régulations se font en milieu d'année suivante voir au 4^{ème} trimestre

Avec le barème E, les aides d'Eco-Emballages dépendent des quantités collectées.

Recettes des matériaux vendus aux repreneurs agréés par Eco-Emballages :

	année 2009	année 2010	année 2011	Evolution 2010/2011
Plastique	15 179,82 €	38 164,31 €	100 334,99 €	163%
Acier	2 072,10 €	8 930,48 €	14 157,17 €	59%
Aluminium	581,65 €	1 933,58 €	1 585,75 €	-18%
Briques alimentaires	- €	- €	- €	
Cartonnettes	2 937,79 €	12 743,21 €	23 325,08 €	83%
Verre de couleur	26 240,27 €	27 653,16 €	37 170,66 €	34%
Verre blanc	12 507,35 €	13 017,30 €	3 734,26 €	-71%
TOTAL	59 518,97 €	102 442,04 €	180 307,92 €	76%

Les ventes en 2011 ont bien progressé compte tenu, principalement des prix plus intéressants. Le prix moyen de reprise des plastiques, en 2011, était de 384.75€ tandis qu'il n'était que de 194.50€ pour 2010.

La diminution de 71% pour le verre blanc est dû au fait que les verres sont en mélange depuis le 1^{er} avril 2011.

3. Les déchèteries

Le SIRED a mis en place 6 déchèteries à LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY (depuis Juillet 1995) et LE FAY, ST-ANDRE-EN-BRESSE, MENETREUIL (depuis Octobre 1999).

Les déchèteries sont destinées à recevoir les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, soit : les cartons, ferrailles, encombrants, huiles de vidange, huile de friture, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (DMS), gravats, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, l'amiante en petites quantités.

Elles sont également ouvertes aux artisans et commerçants sous certaines conditions. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2005, une facturation est appliquée, pour les professionnels, au-delà du 2^{ième} m³ et jusqu'à 5 m³ par apport hebdomadaire quelle que soit la déchetterie utilisée.

Les déchets apportés sont facturés au tarif de 10 €/m³. Les usagers professionnels doivent se faire connaître du gardien et signer le bon de prise en charge mentionnant le volume et la nature des déchets à facturer.

Les professionnels extérieurs au SIRED, ayant un chantier sur le secteur, seront facturés à partir du premier apport au tarif de 25 €/m³.

Les déchèteries sont la propriété du SIVOM mais leur exploitation est confiée à la Société BOURGOGNE DECHETS SERVICES, dans le cadre d'un marché de prestations de service, et comprend les prestations suivantes :

- l'exploitation des centres de réception et de tri de déchets ménagers autres que les ordures ménagères.
- l'enlèvement et le transport vers des lieux autorisés de valorisation ou d'élimination des produits déposés dans les déchetteries.

Que peut-on y déposer :

- Amiante (en petite quantité)
- Batteries
- Cartons
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :
 - **Gros électroménagers froids** : réfrigérateurs, congélateurs...
 - **Gros électroménagers hors froids** : gazinières, chauffe-eau...
 - **Ecrans** : téléviseurs, ordinateurs
 - **Petits appareils en mélange** : téléphones, jeux électriques

- Déchets Ménagers Spéciaux : produits toxiques, peintures...
- Déchets Non Recyclables : polystyrène...
- Déchets verts
- Ferrailles
- Gravats
- Huiles de vidange des particuliers
- Huile de friture
- Piles

Horaires d'ouvertures des déchèteries :

LOUHANS - Montée de Saint-Claude - 03 85 75 03 40

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

CUISEAUX - Route de Dommartin - 03 85 72 53 73

CUISERY - Z.I. Route de Tournus - 03 85 32 30 39

LE FAY - Route de Savigny en Revermont - "Les Guenots" - 03 85 74 19 36

Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-17h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

MENETREUIL - Route de la Chapelle-Thècle - "Varamagnien" - 03 85 74 28 37

SAINT ANDRE EN BRESSE - Le Bourg - "Thien" - 03 85 76 58 15

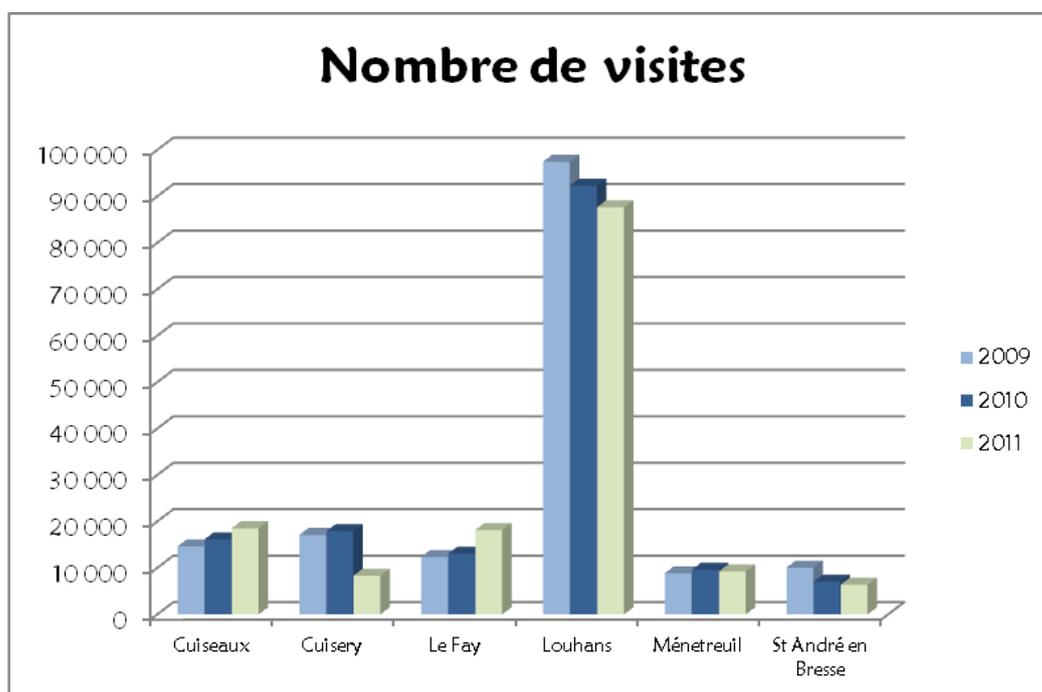
Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-17h00
Mardi		
Mercredi		14h00-17h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Été (du 1^{er} avril au 31 septembre)		
	Matin	Après-Midi
Lundi		14h00-18h00
Mardi		
Mercredi		14h00-18h00
Jeudi		
Vendredi		
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

Nombre de visiteurs :

déchèteries	Nbre de visites			
	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Cuiseaux	14 628	16 165	18 545	14,72%
Cuisery	17 114	17 908	21 809	21,77%
Le Fay	12 363	13 067	14 214	8,77%
Louhans	97 446	92 337	87 650	-5,08%
Ménétreuil	8 847	9 614	9 265	-3,63%
St André en Bresse	10 058	7 066	6 389	-9,58%
TOTAL	160 456	156 157	157 872	1,09%

Une légère augmentation cette année toutefois avec un grand bémol compte tenue des visites sur la déchèterie de Cuisery. Le comptage est une estimation.



BILAN D'EXPLOITATION DES 6 DECHETERIES :

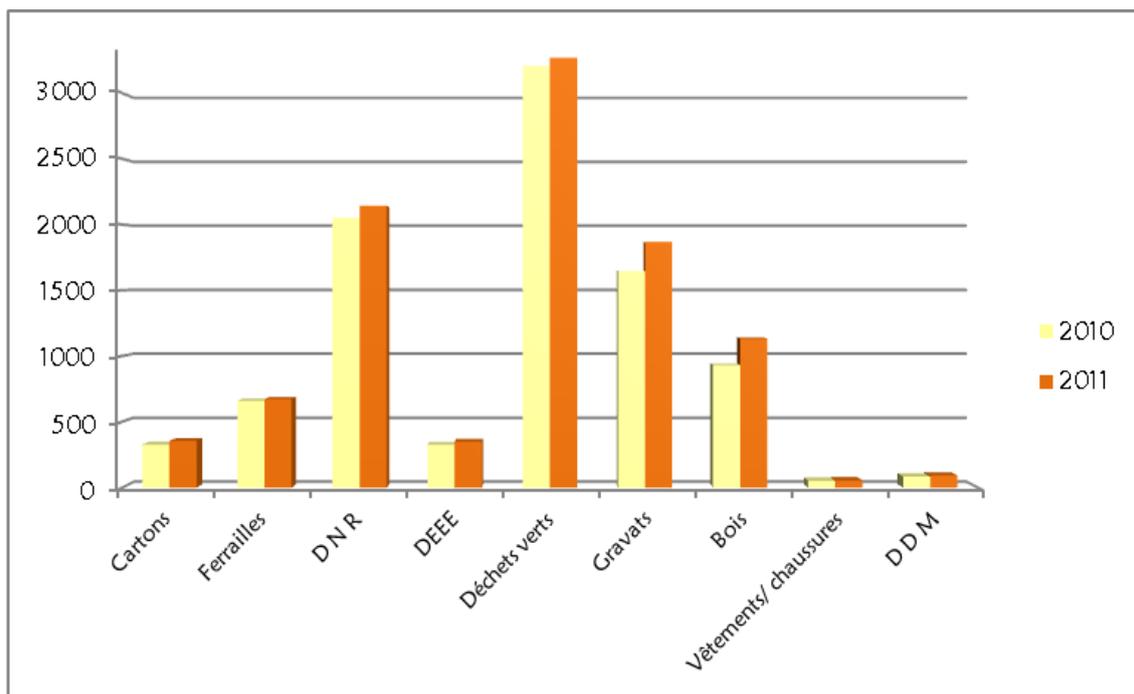
Catégories de déchets	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011		Répartition 2010	Répartition 2011
Cartons	304,04	327,8	355,14	8,34%	↗	3,51%	3,56%
Ferrailles	683,87	659,92	673,24	2,02%	↘	7,06%	6,74%
D N R	2061,76	2052,96	2142,34	4,35%	↗	21,98%	21,45%
DEEE	307,73	325,95	350,115	7,41%	↗	3,49%	3,50%
Déchets verts	3486,46	3204,62	3267,5	1,96%	↗	34,31%	32,71%
Gravats	1499,31	1647,60	1868,40	13,40%	↗↗	17,64%	18,70%
Bois	679,58	931,96	1132,82	21,55%	↗↗	9,98%	11,34%
Vêtements/ chaussures	34,251	51,896	54,554	5,12%	↗	0,56%	0,55%
D D M	81,25	85,15	91,736	7,73%	↗	0,91%	0,92%
Batteries	3,17	2,46	1,727	-29,80%	↘↘	0,03%	0,02%
Huile alimentaire	0,9	1,32	2,872	117,58%	↗↗↗↗	0,01%	0,03%
Huiles de vidange	9,57	9	12,78	42,00%	↗↗↗	0,10%	0,13%
Piles	5,10	4,85	5,01	3,30%	↗	0,05%	0,05%
Lampes à économies d'énergie	0,852	1,173	0,874	-25,49%	↘↘	0,01%	0,01%
Fibro-ciment Amiante	34,37	34,23	29,937	-12,54%	↘↘	0,37%	0,30%
TOTAL	9192,21	9340,89	9989,05	6,94%	↗		

DNR : Déchets Non Recyclables

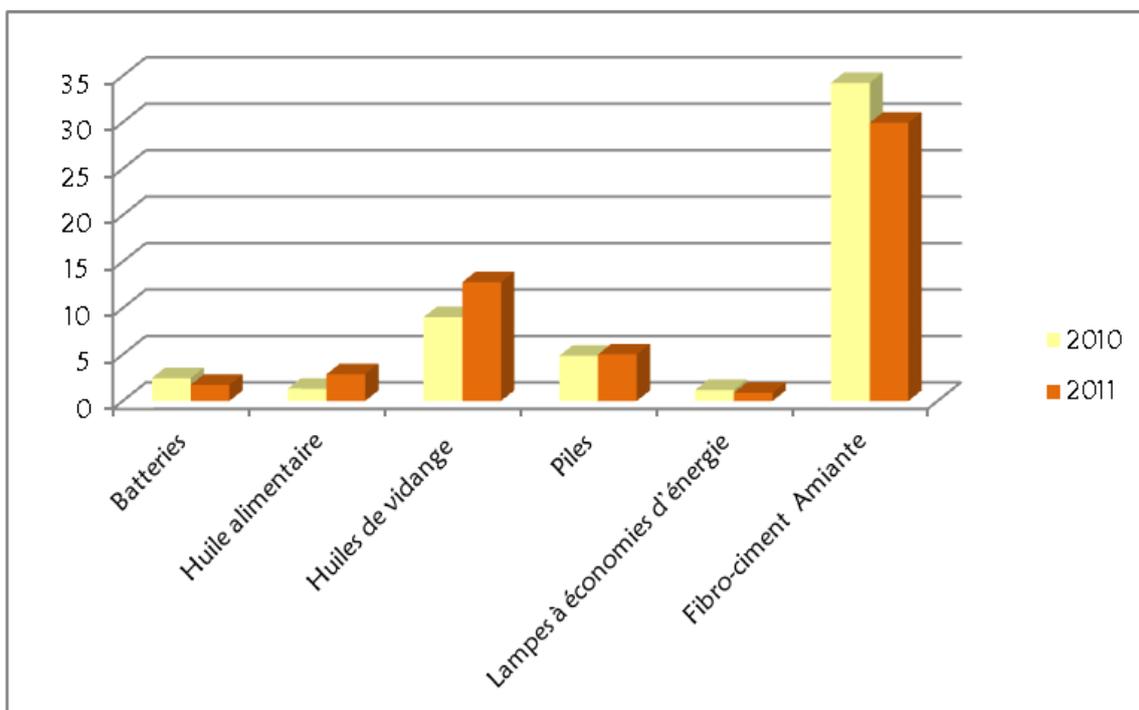
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Cette année encore, les tonnages collectés en déchèterie sont en augmentation (+1.62% sur l'ensemble). Les plus importantes augmentations sont sur les vêtements/chaussures, les huiles alimentaires et les lampes à économies d'énergie mais peu significatives sur les tonnages collectés. Les déchets verts et les DNR sont en diminutions ce qui est intéressants car ce sont les tonnages les plus importants. Le bois traité est en forte augmentation. Avant 2009, ils étaient mélangés aux DNR. Maintenant ils sont collectés à part pour être traités, principalement en chaufferie.

TONNAGES 2010 2011



Déchets dangereux



Coûts :

Catégories de déchets	Tonnage 2011	Coûts d'évacuation + traitement	Rachat	
Cartons	355,14	7 125,53 €	0,00 €	
Ferrailles	673,24	16 979,11 €	33 973,30 €	
D N R	2142,34	75 217,56 €		
DEEE	350,115	70 865,44 €		
Déchets verts	3267,5	155 990,45 €		
Gravats	1868,40	9 340,55 €		
Bois	1132,82	100 005,35 €		
Vêtements/ chaussures	54,554	0,00 €		
D D M	91,736	83 746,90 €		
Batteries	1,727	0,00 €	173,25 €	
Huile alimentaire	2,872	0,00 €		
Huiles de vidange	12,78	0,00 €		
Piles	5,01	0,00 €		
Lampes à économies d'énergie	0,874	0,00 €		
Fibro-ciment Amiante	29,937	9 009,84 €		
TOTAL	9989,045	528 280,73 €	34 146,55 €	494 134,18 €
			6,46%	
TOTAL 2010	9340,89	414 397,54 €	34 224,30 €	380 173,24 €
			8,26%	

Les coûts d'évacuation et de traitement ont augmenté de plus de 27% entre 2010 et 2011 sachant que le rachat des produits provenant des déchèteries se maintient.

Après Louhans en 2008, Cuisery en 2009, Cuiseaux en 2010, c'est au tour de celle de Le Fay en 2011 d'être rénovée.

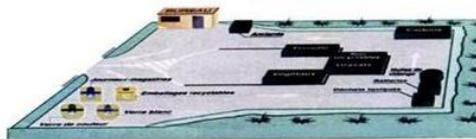
4. Le traitement des déchets ménagers

	MATERIAUX	TRAITEMENT
	Ordures ménagères résiduelles (collecte non sélective)	Elles sont enfouies au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny
DECHETS RECYCLABLES	Emballages Recyclables : Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnets et briques alimentaires	Ils sont triés par matière au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Ruffey les Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages
	Papiers, Journaux Magazines	Ils sont triés au centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à Beaune, puis sont transportés vers les usines de recyclage
	Verre couleur	Un léger tri des erreurs est fait puis ils sont évacués vers l'usine de recyclage Saint Gobain à Chalon sur Saône
	Verre blanc	
DECHETERIES	Déchets verts	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers la plate-forme de compostage d'Allériot par la société BDS
	Gravats	Ils sont transférés des 6 déchèteries vers un site de concassage d'une entreprise privée à Branges par le SIRED lui même
	Cartons	Ils sont collectés par l'entreprise Bresse Récup' de Louhans et transporté à l'entreprise Desplat à Chalon sur Saône
	Ferraille	Elle est transférée des 6 déchèteries vers un recycleur (SOREBO à Saint Marcel) par la société BDS
	Déchets Non Recyclables	Ils sont transférés des 6 déchèteries au centre de stockage des déchets ultimes du SMET Nord Est 71 situé à Chagny par la société BDS
	Textiles	Collecte par l'entreprise Relais de Crissey
	Huile végétale	
	Huiles minérales	Collecte sur les 6 déchèteries par la Sevia Veolia et traitement par l'entreprise S H R U U de Brazey en plaine
	Lampes à économie d'énergie	
	Batteries	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne
	Piles	Collecte sur les 6 déchèteries par EPUR et traitement par l'entreprise COREPILE à Paris
	Peintures, solvants	Collecte sur les 6 déchèteries par la société Triadis et traitement chez Tredi à Salaize sur Sanne

*Société BDS= Bourgogne Déchets Services à Beaune

TRI DES DECHETS PAR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELLS

DECHETS VEGETAUX, ENCOMBRANTS,
CARTONS, DECHETS TOXIQUES...



Les déchets sont collectés
séparément puis traités par
nature

DECHETS RECYCLABLES:

Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, journaux magazines, verre de couleur et verre blanc



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES:
restes de repas, emballages en plastique autre que bouteilles, épiluchures...



Collecte hebdomadaire par le SIREL



Collecte des sacs jaunes en portes à portes sur 6 communes par le SIREL



Collecte des conteneurs des PAV par le SIREL

Compactage des Emballages Recyclables (sacs et conteneur jaunes) sur le quai de transfert à Branges



Compactage des OMR sur le quai de transfert à Branges



Tri sur le centre de tri



Enfouissement des OMR sur le site de Chagny



Recyclage

5. La communication :

La communication est essentielle dans notre domaine. Les interventions scolaires sont très importantes car le message passe bien avec les enfants. Une intervention d'une demi-journée sur le tri, le recyclage et la limitation des déchets. Ses animations sont basées sur des jeux relatifs aux déchets. Francine GUILLEMIN, chargée de communication et de prévention, les adapte à chaque classe de la maternelle au lycée.

- 3 classes à l'école du Miroir, 2 à l'école de Chateaufrenaud, 2 à l'école de Huilly sur Seille, 4 classes de Montpont en Bresse, 14 classes à l'école de Louhans (8 année scolaire 2010/2011 et 6 année scolaire 2011/2012), 4 classes à Bruailles, 2 classes à Montagny près Louhans., 2 classes à Bantanges, 1 classe à Ratte.
- Collège : 14 classes avec intervention d'une heure
- Lycée : terminale bac pro intervention d'une heure
CAP Agro intervention d'une heure

D'autres interventions :

- Participation au Salon de l'habitat à Branges, les 17 et 18 septembre 2011 avec un stand complet sur le recyclage, le compostage, la prévention et le service SPANC du SIVOM.



- Participation à la Foire de Chalon, les 6 et 7 octobre 2011 sur le stand du Conseil Général pour mettre en avant la prévention et la réduction des déchets sur l'ensemble du département.

- 1 Intervention à la maison de convalescence « La Varennes » à Varennes Saint Sauveur pour le tri des déchets avec une classe de CE2.
- Intervention avec la maternelle de Ménetreuil pour « nettoignons la nature »

6. La Prévention et la réduction des déchets :

Le SIVOM du Louhannais a signé en décembre 2009, un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône et Loire.

L'année 2011, a permis à Francine GUILLEMIN d'établir un diagnostic du territoire et de faire des propositions d'actions pour les 5 années à venir. 14 « fiches actions » ont été créées. Celles-ci ont été validées par le comité de pilotage du programme de prévention ainsi que leur planning.

Ces 14 « fiches action » sont à classer dans 5 thématiques:

➤ **la sensibilisation des publics à la prévention des déchets**

Fiche 1: Adapter les outils et supports de communication existants

- Articles dans les journaux communaux tournés vers la prévention et la réduction des déchets
- Articles dans le journal du tri, édité par le SIVOM
- Développer un onglet sur notre site internet

Fiche 13: Créer de nouveaux outils de communication

- Chroniques hebdomadaires sur la radio locale
- Campagne de spots radiophonique « réduisons vite nos déchets, ça débordent ! »

- ▶ Articles récurrents mensuels dans les journaux locaux
- ▶ Stand sur le marché de Louhans

➤ **les actions éco-exemplaires de la collectivité**

Fiche 2: Le SIVOM du Louhannais : un modèle !

- ▶ Informer et sensibiliser les agents sur le programme de prévention
- ▶ Mener une démarche de dématérialisation
- ▶ Intégrer la prévention dans les achats et marchés publics

➤ **les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)**

Fiche 3: Développer le compostage domestique chez les particuliers

- ▶ Continuer le suivi auprès des personnes ayant acheté un composteur au SIVOM
- ▶ Continuer le suivi auprès des personnes compostant leurs déchets
- ▶ Poursuivre la mise à disposition de composteurs domestiques
- ▶ Développer un réseau de guides composteur
- ▶ Développer le compostage en pied d'immeuble

Fiche 4: Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles

- ▶ Identifier, informer et sensibiliser les gros producteurs de déchets organiques pour les inciter à les valoriser in situ
- ▶ Accompagner et suivre les établissements volontaires (écoles, hôpital, EHPAD, crèches)
- ▶ Mener une action pédagogique dans les écoles en parallèle de l'opération de compostage : établir en collaboration avec les maîtres d'écoles un projet d'établissements pédagogiques.

Fiche 5: Développer le STOP PUB

- ▶ Etat des lieux du nombre de STOP PUB mis en place sur le secteur
- ▶ Informer des alternatives aux COUNA
- ▶ Informer par courriers les résidences secondaires plus particulièrement
- ▶ Distributions des STOP PUB aux usagers intéressés

➤ **les actions de prévention quantitative et qualitatives des déchets des professionnels**

Fiche 11: Actions « produits moins nocifs »

- ▶ Information dans les journaux sur la nocivité des produits
- ▶ Affichage dans les déchèteries
- ▶ Informations des alternatives sur le site internet
- ▶ Information et formation auprès des communes

Fiche 12: Actions « Moins de déchets sous les Arcades »

- ▶ Rencontre avec la CCI et la CMA
- ▶ Information auprès des commerçants des « Arcades »
- ▶ Diagnostic de leurs déchets
- ▶ Réalisations de « fiches déchets » par activité
- ▶ Adhésion des commerçants intéressés par signature d'une charte
- ▶ Suivi

➤ **les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)**

Fiche 6: Diminuer les déchets de papiers dans les activités tertiaires

- ▶ Informer « les gros producteurs » des alternatives
- ▶ Mettre en place une charte « Moins de papiers au bureau »

Fiche 7: Développer les pratiques d'achats générant moins de déchets

- ▶ Rencontrer les directeurs de supermarchés
- ▶ Préparer une opération « Caddies maxi mini déchets »
- ▶ Préparer une opération « Moins de déchets » avec étiquetage dans les supermarchés

Fiche 8: Réduire le gaspillage alimentaire

- ▶ Mise en place d'ateliers « cuisiner ses restes »

Fiche 9: Développer les éco-manifestations

- ▶ Sensibiliser l'ensemble des 650 associations locales sur les quantités de déchets qu'elles produisent et les réductions possibles
- ▶ Mettre en place une charte de 'l'Eco-manifestation »
- ▶ Création d'un guide pour les associations de mis en place de réduction

Fiche 10: Développer le réemploi

- ▶ Réunion de travail pour collaboration avec le SICED Bresse Nord et le SIRTOM de Chagny pour mise en place d'une ressourcerie

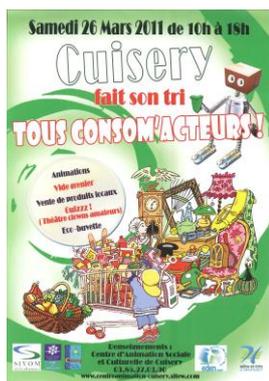
Fiche 14: Opération « élus témoins »

↪ Première action à mettre en place

N de la Fiche action	Action	Planning prévisionnel					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
1	Adapter les outils et supports de communication existants						
13	Créer de nouveaux outils de communication						
2	Le SIVOM du Louhannais : un modèle !						
3	Développer le compostage domestique chez les particuliers						
4	Développer le compostage chez les gros producteurs de déchets fermentescibles						
5	Développer le STOP PUB						
6	Diminuer les déchets de papiers dans les activités tertiaires						
7	Développer les pratiques d'achats générant moins de déchets						
8	Réduire le gaspillage alimentaire						
9	Développer les éco-manifestations						
10	Développer le réemploi						
11	Actions « produits moins nocifs »						
12	Actions « Moins de déchets sous les Arcades »						
14	Opération Elus témoins						

COMMUNICATION :

Nous avons déjà commencé la sensibilisation des publics à la prévention des déchets avec 3 actions phare :



- Participation avec le centre d'animation social de Cuisery, le Centre Eden à « Cuisery fait son tri : tous consom'acteurs ! », le 26 mars 2011. 2 stands pour le SIVOM : 1 stand sur le compostage et 1 sur les signes sur les produits (DLUO, DLC...°

- Enregistrements des premières chroniques Radio Bresse qui seront diffusées à partir de la première semaine de 2012.
- Jeu concours « cuisiner ses restes »



Organisé par le bureau d'études Inddigo, le concours était ouvert à ses clients et partenaires, ainsi qu'aux membres et partenaires d'Orée et toutes autres collectivités intéressées. Une trentaine de participants pour ce concours national inédit, accrédité par la Semaine européenne de réduction des déchets du 19 au 25 novembre 2011. Les participants ont réalisé deux recettes, dont la deuxième à partir des restes de la première.

1^{er} prix : SIVOM du Louhannais (une journée de conseil par le bureau d'études (valeur 800€))



RECAPITULATIF :

	Tonnages 2011	Ratios 2011 (Kg/hab/an)	Tonnages 2010	Ratios 2010 (Kg/hab/an)
Ordures ménagères Résiduelles	8150,48	204,38	8087,60	203,32
Emballages Recyclables	588,48	14,76	572,08	14,38
Journaux Magazines	1086,58	27,25	1002,53	25,20
Verre en mélange	1541,32	38,65	1464,62	36,82
Déchèteries	9989,05	250,48	9340,889	234,83
TOTAL	21355,91	535,52	20467,72	514,55

Population 2010 : 39 879 hab

Population 2009 : 39 778 hab

III – LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le calcul de la redevance se fait comme suit :

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du service rendu prenant en compte trois paramètres :

- la composition du foyer
- la nature de la collecte

- la fréquence de la collecte

Le prorata temporis est calculé à partir du début du mois suivant la réalisation de l'évènement modifiant la composition du foyer. Toutes réclamations transmises avant le 31 décembre de l'année en cours sont prises en compte.

La tarification est articulée autour d'un tarif de base (foyer de 2 personnes). Le tarif est décomposé en une partie fixe et une partie variable dépendante du nombre de personne au foyer. Il est fixé à 111.47 € HT pour cette année 2010.

Pour les socioprofessionnels, c'est un forfait par activité professionnelle. De plus, le nombre de salariés est pris en compte pour la facturation des artisans, commerçants, banques et assurances.

Les socioprofessionnels peuvent bénéficier d'un coefficient minoré sur présentation d'un justificatif d'élimination de leurs DIS (Déchets Industriels Spéciaux). Une exonération est possible si le justificatif prend en compte la globalité de leurs déchets.

Depuis 2009, le paiement de la redevance se fait en une fois. L'usager peut choisir le paiement par prélèvement automatique en 3 fois au 15 avril, 15 juillet et 15 septembre de chaque année ou le paiement par TIP en une fois.

IV – INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2011 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 3 520 032 € et un montant global des recettes de 3 577 561 € HT.
Soit un résultat positif pour l'année 2011 de 57 528.05 €.

Le montant global des dépenses d'investissement est de 566 975,81€ et celui des recettes d'investissement de 595 987,57€ en 2011 avec un reste à réaliser de 46 200€. Le résultat d'investissement global est de 75 211,76€

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçu en 2011 : 2 908 920.73 €

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE DECHETS SERVICES pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries, dans le cadre du marché de prestations de services : 522 352.62 € HT.

- Montant de la prestation rémunérée à BOURGOGNE RECYCLAGE pour le tri et conditionnement des emballages et journaux magazines : 224 617.24 € HT

- Montant de la prestation rémunérée au SMET Nord Est 71 pour l'enfouissement des ordures ménagères : 577 933.61 € HT

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours : 1 184 781.99 €
Annuité : 178 206.79 € soit : Capital : 144 745.97 € et Intérêts : 33 460.82 €

Coûts de la collecte et du traitement des déchets :

Ci-dessous la répartition des coûts par types de déchets

OMR	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Collecte OMr	24,16	23,97	
transfert OMr	3,53	3,58	
Traitement	13,91	13,80	
Prévention/com	0,18	0,02	
Total	41,78	41,37	-0.99%

Emballages recyclables	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Précollecte	0,41	0,44	
Collecte	3,69	4,42	
transfert	1,26	0,83	
Traitement	5,14	5,08	
recettes	-6,45	-8,81	
Prévention/com	0,04	0,01	
Total	4,09	1,97	-51.94%

Verres en mélange	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Précollecte	0,40	0,33	
Collecte PAV	1,09	1,33	
transfert PAV	0,59	0,70	
Traitement	0,00	0,00	
Recettes	-1,27	-1,42	
Prévention/com	0,01	0,00	
Total	0,81	0,94	+15.88%

Déchèterie	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Collecte	8,93	9,26	
Traitement Déchets Non Dangereux	14,09	14,26	
Recettes	-2,44	-1,50	
Traitement Déchets Dangereux	2,69	2,79	
Prévention/com	0,10	0,01	
Total	23,37	24,82	+6.23%

Papiers, journaux magazines	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Précollecte	0,19	0,18	
Collecte PAV	0,71	0,67	
transfert PAV	0,00	0,00	
Traitement	1,60	1,56	
Recettes	-1,74	-1,92	
Prévention/com	0,01	0,00	
Total	0,77	0,48	-37.57%

DASRI	Coût Habitant 2010	Coût Habitant 2011	
Total	0,23	0,15	-33.49%

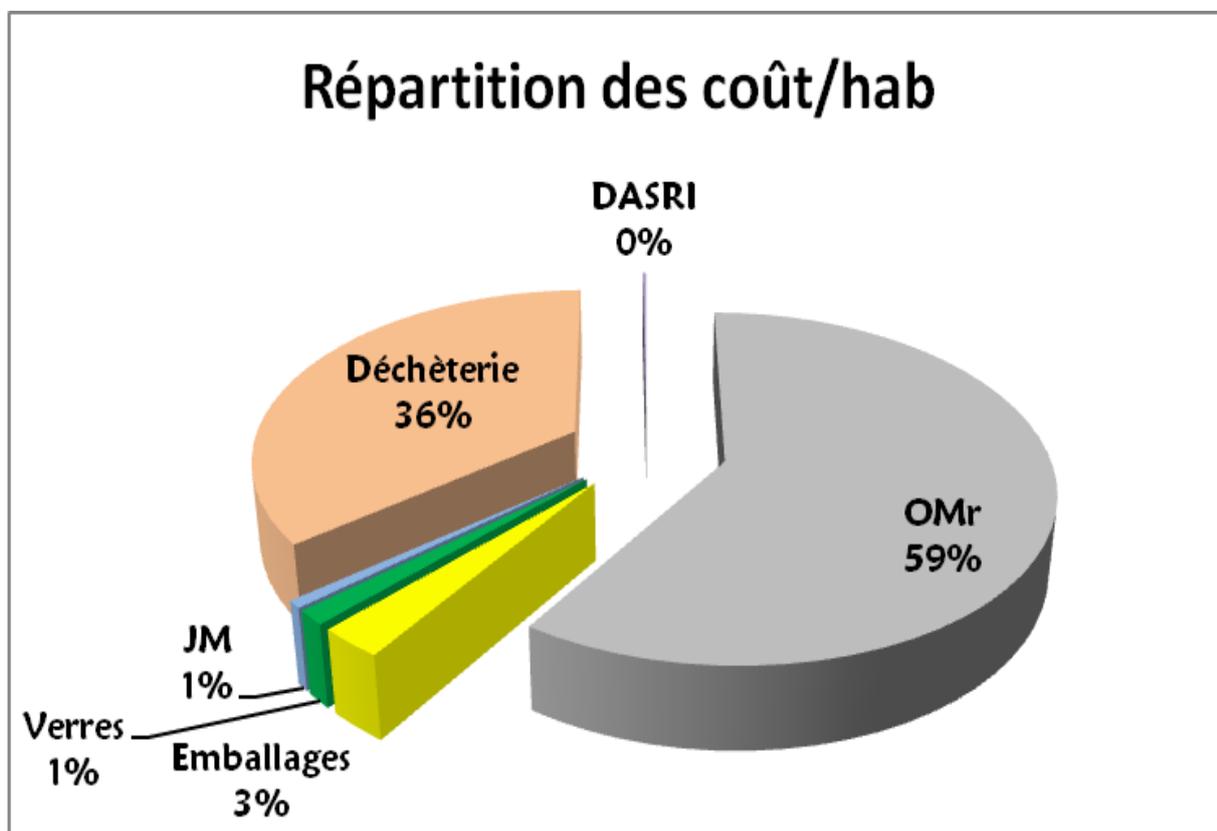
Coût total par habitant 69,73

Que compte t- on ?

- Dans les différentes « **précollectes** » (Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts d'achats des conteneurs
- Dans les différentes « **collectes** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts de personnels, de camions...

- Dans les différents « **transferts** » (OMr, Emballages recyclables, Verres et Papiers journaux) sont comptés les coûts de personnels, de camions...
- Dans les différents « **traitements** » (OMr, Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les coûts d'enfouissement pour les OMr, de tri pour les emballages et les papiers journaux magazines
- Dans les différentes « **recettes** » (Emballages recyclables, Verres, Papiers journaux et déchèterie) sont comptés les rachats des différentes matières. Plastiques, cartonnets, aluminium et acier pour les emballages recyclables, verres et papiers journaux magazines. Pour les déchèteries, le carton, la ferraille et les batteries, ainsi que les soutiens des éco-organismes. Les recettes en déchèterie ont fortement diminuées à cause d'une aide de l'Agence de l'eau sur les déchets dangereux qui ne nous est plus reversée.
- Prévention/com correspond aux coûts de personnel et des actions misent en place pour la communication et la réduction des déchets diminué des soutiens de l'ADEME et du Conseil Général.

Répartition des coûts par type de déchets :

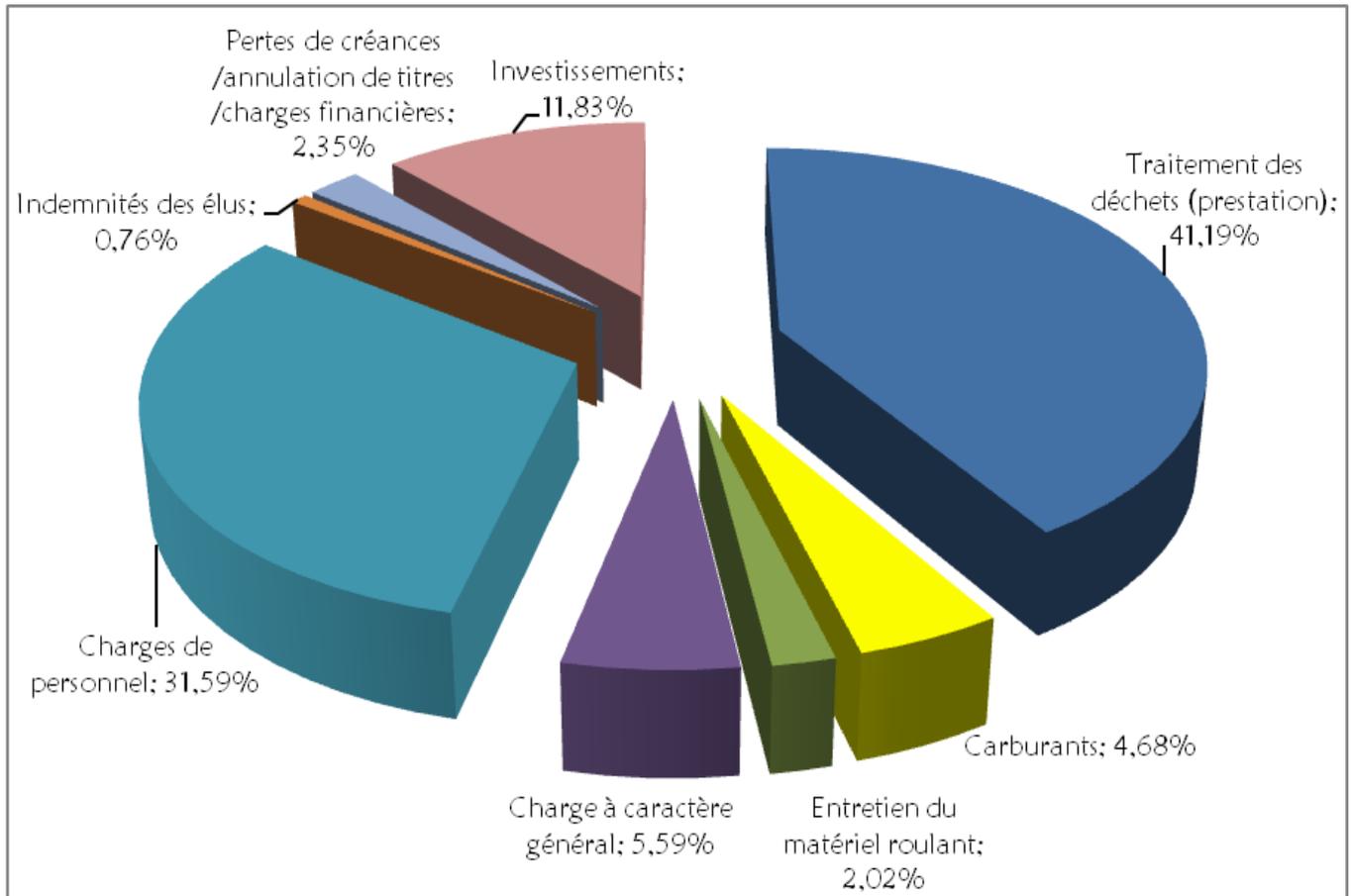


Dans l'ensemble, les coûts par habitant ont diminués, de presque de 2% par rapport à 2010.

Ce qui coûte le plus cher est la collecte des OMr. En effet avec les autres matières, il y a des recettes qui sont reversées, mais pas avec les ordures ménagères résiduelles. Les plastiques, cartonnets, aluminium et acier pour les emballages recyclables, les verres et les papiers journaux magazines sont rachetés, ce qui vient se réinjecter dans le budget. De même pour le carton, la ferraille et les batteries dans les déchèteries.

COMMENT EST EMPLOYE VOTRE ARGENT :

	2010	2011	place
Traitement des déchets (prestation)	41,24%	41,19%	1
Carburants	4,10%	4,68%	5
Entretien du matériel roulant	2,07%	2,02%	7
Charge à caractère général	4,12%	5,59%	4
Charges de personnel	33,10%	31,59%	2
Indemnités des élus	0,75%	0,76%	8
Pertes de créances /annulation de titres /charges financières	2,19%	2,35%	6
Investissements	12,43%	11,83%	3



**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif (Exercice 2008)

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

- 1) Caractérisation technique du service :
 - 1.1) Organisation administrative du service
 - 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)
 - 1.3) Mode de gestion du service
 - 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)
 - 1.5) Activité du service
 - 1.5.1) Nombre de contrôles effectués dans le cadre du service :
 - 1.5.2) Diagnostic 2011 :
 - 1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)
- 2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :
 - 2.1) Fixation des tarifs en vigueur
 - 2.2) Recettes d'exploitation
- 3) Indicateurs de performance :
- 4) Financement des investissements :
 - 4.1) Etat de la dette
 - 4.2) le Budget :

**Indicateurs applicables en assainissement non collectif
à fournir dans le cadre du SISPEA**

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service :

1.1) Organisation administrative du service

La collectivité territoriale regroupe les 45 communes suivantes :

L'Abergement de Cuisery, Bantanges, Beaurepaire en Bresse, Branges, Brienne, Bruailles, Champagnat, La Chapelle Naude, La Chapelle Thèle, Condal, Cuiseaux, Cuisery, Dommartin Les Cuiseaux, Le Fay, Flacey en Bresse, La Frette, Frontenaud, Le Genête, Huilly sur Seille, Joudes, Jouvençon, Loisy, Louhans-

Chateaufort, Ménetreuil, Le Miroir, Montagny Près Louhans, Montcony, Montpont en Bresse, Montret, Ormes, Rancy, Ratte, Sagy, Saillenard, Saint André en Bresse, Sainte Croix en Bresse, Saint Martin du Mont, Saint-Usuge, Saint Vincent en Bresse, Savigny en Revermont, Savigny sur Seille, Simandre, Sornay, Varennes Saint Sauveur, Vincelles.

Ces 45 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SPANC.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 23 000 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 11 000 installations.

1.3) Mode de gestion du service

La mission de contrôle est assurée totalement en régie depuis 2011. Le service est composé d'une secrétaire et des 3 techniciens.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC a deux obligations réglementaires :

L'étude Diagnostic des maisons existantes ou « contrôle de l'existant ». Pour cela un marché européen a été lancé pour le diagnostic des 11 000 installations du secteur, sur une durée de 4 ans. Depuis 2011 le diagnostic des installations individuelles est assuré en régie.

Le contrôle des habitations neuves ou réhabilitées qui se décompose en deux parties, un premier contrôle appelé « contrôle de conception et d'implantation » et l'autre, le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution ». Cette procédure a lieu en parallèle de la demande de permis auprès de la mairie et permet ainsi de travailler en amont avec les futurs propriétaires.

Le « contrôle de conception et d'implantation » consiste en la vérification de la bonne conception des ouvrages. Cette visite permettra de vérifier notamment le respect du dimensionnement des ouvrages, des zones d'implantation, des niveaux, des règles imposées par la réglementation technique. Un avis technique est remis à l'usager et au maire pour l'informer de la conformité ou non de l'installation vis-à-vis des règles techniques en vigueur.

Le « contrôle de réalisation ou de bonne exécution » permet de vérifier la conformité des travaux avant remblaiement.

1.5) Activité du service

1.5.1) Nombre de contrôles effectués dans le cadre du service :

Prestation		2011	Cumul 2007-2011
Contrôle des installations	Contrôle de conception installation neuve ou réhabilitée	158	1248
	Contrôle de conception après le diagnostic	77	
	Contrôle de bonne exécution sur installation neuve	115	1085
	Contrôle de bonne exécution sur installation réhabilitée	66	
	Diagnostic des installations existantes	406	9470
	Contrôle de bon fonctionnement	159	166
Nombre de vidange effectuée		376	903
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m ³ traités)		533.6 m ³	1350.3 m ³
Travaux de réalisation		/	/
Travaux de réhabilitation		/	/

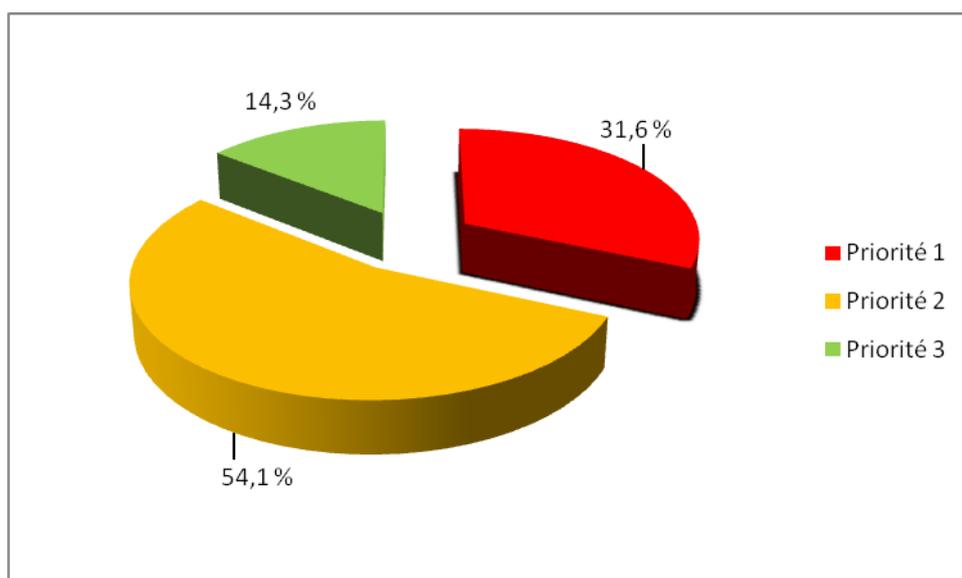
1.5.2) Diagnostic effectués par le prestataire de 2007 à 2011:

- ▶ Nombre de visites réalisées par l'entreprise SAUR: 8676 sur l'ensemble du marché
 - ▶ 3519 en 2007
 - ▶ 2995 en 2008
 - ▶ 1943 en 2009
 - ▶ 221 en 2010

Nombre de diagnostic effectués sur l'ensemble du territoire depuis 2007 : 9448

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
2986	5107	1355
9448		

Bilan des priorités affectées sur les diagnostics:



Les contrôles réalisés en régie sont les relances faites sur les communes pour les personnes n'ayant pas pu être jointes par la SAUR ou ayant refusé le contrôle. Un premier rendu est réalisé dans les communes lors de cette prise en régie.

Le SPANC a réalisé en 2011 et 159 contrôles de Bon Fonctionnement. En effet, le rapport de ce contrôle fait partie depuis le 1^{er} janvier des documents obligatoires lors d'une vente et doit être daté de moins de 3 ans.

Bilan des diagnostics réalisés au 31 décembre 2011 :

Commune	Nombre de diagnostics effectués depuis 2007	Nombre de diagnostics effectués en 2011
BANTANGES	256	14
BEAUREPAIRE EN BRESSE	120	0
BRANGES	338	27
BRIENNE	181	22
BRUAILLES	277	35
CHAMPAGNAT	54	3
CONDAL	149	0
CUISEAUX	86	1
CUISERY	71	2
DOMMARTIN LES CUISEAUX	206	17
FLACEY EN BRESSE	184	39
FRONTENAUD	197	3
HUILLY SUR SEILLE	170	22
JOUDES	44	1
JOUVENCON	214	23
L'ABERGEMENT DE CUISERY	304	15
LA CHAPELLE NAUDE	140	1
LA CHAPELLE THECLE	249	3
LA FRETTE	122	9
LA GENETE	128	3
LE FAY	282	1
LE MIROIR	171	8
LOISY	267	29
LOUHANS	217	6
MENETREUIL	168	3
MONTAGNY PRES LOUHANS	189	1
MONTCONY	130	9
MONTPONT EN BRESSE	346	10
MONTRET	160	17
ORMES	259	9
RANCY	116	6
RATENELLE	1	1
RATTE	175	2
SAGY	496	0
SAILLENARD	232	1
SAINT ANDRE EN BRESSE	30	1
SAINTE CROIX	235	5
SAINT MARTIN DU MONT	48	0
SAINT USUGE	460	3
SAINT VINCENT EN BRESSE	141	3
SAVIGNY EN REVERMONT	295	26
SAVIGNY SUR SEILLE	172	2
SIMANDRE	416	1
SORNAY	500	4
VARENNES SAINT SAUVEUR	291	2
VINCELLES	182	15
LOUHANS- CHATEAURENAUD	1	1
Nb Contrôles	9 470*	406*

*ces nombres tiennent compte des refus de visites avec majoration de la redevance. En effet 21 foyers ont refusés le diagnostic.

Un bilan sur l'ensemble de la période nous permet de répartir les installations contrôlées de la manière suivante :

Priorité 1 : 31.6 % (non-conforme et présentant un problème de pollution ou sanitaire) et nécessitant au titre de l'article L 1331-1-1 du CGCT la réalisation de travaux dans un délai de 4 ans.

Priorité 2 : 54.1 % (non-conforme mais de présentant pas de problème de pollution ou de salubrité)

Priorité 3 : 14.3 % (conforme)

Les refus de visite sur l'ensemble de la période correspondent à 1.84 % des installations (21 refus de visite).

Environ 3 % des installations contrôlées ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement et rejettent directement les eaux usées au fossé.

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	90

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : information non connue pour une grande partie des communes.

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)	HT
04/10/2006	Contrôle de conception d'installation neuve	113.74 €
10/05/2007 et 02/07/2009	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	41.70 €
04/10/2006	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	66.35 €
13/12/2006 Et du 17/02/2011	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	72.04 €
02/07/2009	Entretien (vidange et autre)	(voir tableau)
18/12/2008	Majoration refus de visite	144.08 €

Le tarif de 44 € TTC est appliqué pour une réhabilitation suite au diagnostic, correspondant à 120 € -76 € afin d'encourager les usagers à réaliser les travaux.

Le service est assujéti à la TVA à 5.5 % et 19.6 %.

Les tarifs de vidange pour l'année 2011 sont reportés dans le tableau ci-après :

	Prestation programmée	Prestation urgente	Prestation programmée	Prestation urgente
Vidange d'une installation de 0 à 2 000 litres inclus	94.99	155.00	107.69	175.72
Vidange d'une installation de + 2000 à 5 000 litres inclus	108.00	177.00	122.43	200.66
M³ supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres.	15.96	15.96	18.09	18.09
Vidange d'un bac à graisse (tout volume) compris dans le cadre d'une vidange	15.96	26.60	18.09	30.16
Dégagement d'un regard de visite non accessible	79.81	79.81	90.47	90.47
Déplacement sans intervention	47.88	85.13	54.28	96.50
Débouchage canalisation diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse ou bac à graisses. Tarification horaire (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'usager- toute heure commencé est due)	95.00/heure	125.00/heure	107.70/heure	141.70/heure

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes des contrôles

	2011 HT
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	17 970.92 €
Contrôle de conception suite à un diagnostic	3 210.9 €
Contrôle de bonne exécution	12 009.35 €
Diagnostic de l'existant	27 735.4 €
Contrôle de bon fonctionnement	11 454.36 €
Régularisation contrôle : refus de visite (montant de 152 €)	3 025.68 €
Entretien (vidange et autre)	47 806.47 €
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	123 213.08 €

3) Indicateurs de performance :

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Nombre d'installations contrôlées lors du diagnostic jugées conformes (favorable ou favorable avec réserves) ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée (lors d'un contrôle réalisation) par le service à la fin de l'année considérée (du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011)	7 413
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service (contrôle diagnostic + contrôle réalisation)	10 377
Taux de conformité [%]	71.4 %

La Grille d'évaluation pour définir la non-conformité qui présente un risque pour la salubrité et/ou l'environnement a été définie à partir de la grille de l'Agence de l'Eau RMC et de notre expérience de terrain.

4) Financement des investissements :

4.1) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2011 ne fait apparaître aucun emprunt en cours.

4.2) le Budget :

Le compte administratif 2011 fait ressortir un montant global des dépenses de fonctionnement de 217 673,01€ HT pour un montant de recettes de 178 996,55€ HT (369 229,11€ HT si l'on prend en compte les 190 232,56 € HT d'excédant reporté de 2010) soit un résultat annuel négatif de 38 676,46€.

Le montant global des dépenses d'investissement en 2011 s'élève à 55 135,64€ HT pour un montant de recettes de 58 730,38 € HT soit un résultat positif de 3594,74 € HT.

CONCLUSION :

SIRED :

Un usager du SIVOM du Louhannais a produit 535.52 Kg de déchets en 2011, soit quelques kilos de plus qu'en 2010. Néanmoins, le coût par habitant reste stable.

Toutes les quantités de déchets ont augmenté. Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées ont augmenté de plus d'1Kg par habitant (+0.52%), ainsi que celles des emballages recyclables (+2.64%), les papiers journaux magazines ont aussi progressés (+8.13%), les verres aussi (+4.97).

Les quantités collectées en déchèterie ont fait un bon de 6.66%. De plus en plus d'usagers vont en déchèteries et pour qu'ils soient en sécurité sur les sites, le SIVOM du Louhannais continue leurs rénovations. Après celle de Louhans en 2008, celle de Cuisery en 2009, celle de Cuiseaux en 2010 s'était au tour de celle de Le Fay en 2011. En 2012 ce sera celle de Ménétreuil.

Ce qui revient le plus cher est la collecte et le traitement des OMr. Pour les autres matières, des recettes sont réalisées grâce à la revente. D'ailleurs, les recettes pour ventes en 2011 ont bien progressé compte tenu, principalement des prix plus intéressants.

2011, est l'année de démarrage des actions concrètes du programme de prévention et de réduction des déchets.

SPANC :

Le diagnostic de l'existant, par la SAUR s'est achevé le 31 Décembre 2010. Le SPANC reprend les contrôles non réalisés pour refus ou autre motif. Le SPANC a effectué en 2011, 235 contrôles conception (1^{ère} visite), 181 contrôles réalisation (2^{ème} visite), 385 diagnostics et 159 contrôles de bon fonctionnement.

376 vidanges ont été faites en 2011 pour un volume vidangé équivalent à 740.6 m³.

La prochaine étape, dès l'achèvement des diagnostics, consistera en la définition de la périodicité des visites de bon fonctionnement et de la mise en place de l'équipe qui sera affecté à cette tâche.